

L'est du Québec et la contrebande d'alcool

Nicole Thivierge and Brigitte Gagnon

Number 28, Winter 1992

À votre santé!

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/7989ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Thivierge, N. & Gagnon, B. (1992). L'est du Québec et la contrebande d'alcool. *Cap-aux-Diamants*, (28), 48-51.

L'EST DU QUÉBEC ET LA CONTREBANDE D'ALCOOL

Observons bien nos grands-parents. Derrière leurs lunettes, ne devine-t-on pas quelque lueur de malice? Si oui, peut-être se souviennent-ils du temps où certains d'entre eux étaient de jeunes et téméraires «bootleggers», dignes émules d'Al Capone?(!)

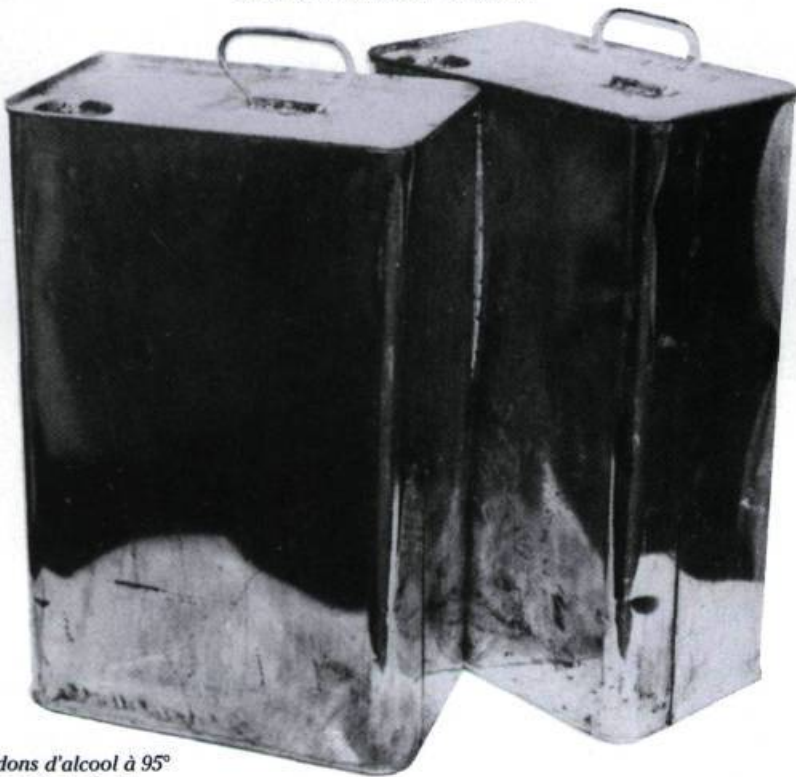
par Nicole Thivierge et Brigitte Gagnon*

QUAND ON PENSE AU COMMERCE ILLICITE D'ALCOOL, des images s'imposent immédiatement à l'esprit comme ces fameux bars clandestins de jazz de New York et de Chicago, les «speakeasies», qui offraient des tasses de café remplies de bon whisky canadien, ou encore des noms de personnages colorés comme Al Capone et Eliott Ness, qui rappellent cette épopée parfois violente des «années folles».

1878, le gouvernement fédéral promulgue l'interdiction de l'alcool, mais en réserve l'application aux municipalités qui auront fait approuver la dite loi par référendum. Taxes élevées, localités «sèches», voilà des facteurs qui incitent nos ancêtres débrouillards à contourner tout ce qui pourrait les empêcher d'étancher leur soif.

Vive la «bagosse»!

La contrebande est un phénomène d'une telle ampleur que le gouvernement doit entreprendre une enquête interne, à l'instigation du ministre des Douanes, M. Chapleau. L'enquête révèle que les officiers-inspecteurs ne suffisent pas à la tâche mais surtout que certains d'entre eux participent aux profits du commerce illicite, comme le rapporte le *Journal de Fraserville* du 25 novembre 1892. Selon les propos du détective Carpenter, dans les seules paroisses du Bas-Saint-Laurent, les profits s'élèveraient à 20 000 \$ par semaine, ce qui explique sans doute l'intérêt des «incorruptibles» corrompus. Carpenter recommande alors de choisir des agents provenant de l'extérieur, pour enrayer cette protection que des agents locaux fournissent à leurs concitoyens. Il aurait même découvert que «[des] juges de paix de l'endroit refusent de siéger dans [les causes, parce qu'ils ont] des sympathies personnelles [...] pour les accusés». Comme la contrebande et la fabrication d'alcool entraînent des effets économiques multiplicateurs, le réseau de relations des contrebandiers tend à s'élargir. Dans sa livraison du 28 avril 1893, le même journal nous apprend que, devant le succès de la répression, ces derniers ont imaginé «un nouveau truc pour frauder le revenu»: des ferblantiers ont travaillé tout l'hiver à la fabrication d'alambics» et l'un d'eux en aurait même fabriqué trois cents à lui seul! Les cultivateurs sont «éblouis à la pensée de pouvoir fabriquer leur whisky avec un appareil ne coûtant pas plus de 4 \$ ou 5 \$»; aussi, les paroisses du Bas-du-Fleuve en sont-elles pourvues généreusement. Selon le journaliste, on peut évaluer l'importance de ce fléau par une augmentation de 75 % des ventes de mélasse chez les épiciers! Comme le whisky requiert plutôt de l'orge ou du seigle, on peut croire qu'il s'agit de la «bagosse».



Bidons d'alcool à 95° exportés de Saint-Pierre-et-Miquelon vers le Québec et connu sous les noms de whisky blanc, miquelon, chien, moonshine, baboche, bagosse, whisky en esprit ou p'tit blanc; ajouté à du vin blanc, il donnait le «caribou». Photographie. Hôtel Robert. (Jean-Pierre Andrieux. La prohibition...Cap sur Saint-Pierre et Miquelon, Leméac, 1983, p. 144).

La tradition québécoise

Mais peut-être voulons-nous oublier que beaucoup de nos grands-parents ont trempé dans ce commerce, comme fournisseurs ou distributeurs. Il faut dire que le Québec, et notamment l'est de la province, jouit d'une réputation de contrebande ou de fabrication illicite d'alcool depuis au moins le XIX^e siècle. Dès cette époque, les militants de la tempérance ont lutté si farouchement qu'ils ont finalement réussi à faire voter une loi prohibitive. Par cette loi, adoptée en

Parmi les militants de la tempérance qui combattent la consommation d'alcool sans relâche, il faut placer les curés au premier rang. En 1907, raconte Bernard Ouellet dans *La région du transcontinental à l'heure de la prohibition* – de qui nous tenons nos informations sur le Témiscouata – le curé d'Escourt se plaint à son évêque de la «guerre affreuse» qu'il doit mener contre l'établissement d'un débit de «boisson», déplorant ce «vent diabolique» qui a soufflé sur sa paroisse.

La «Commission»

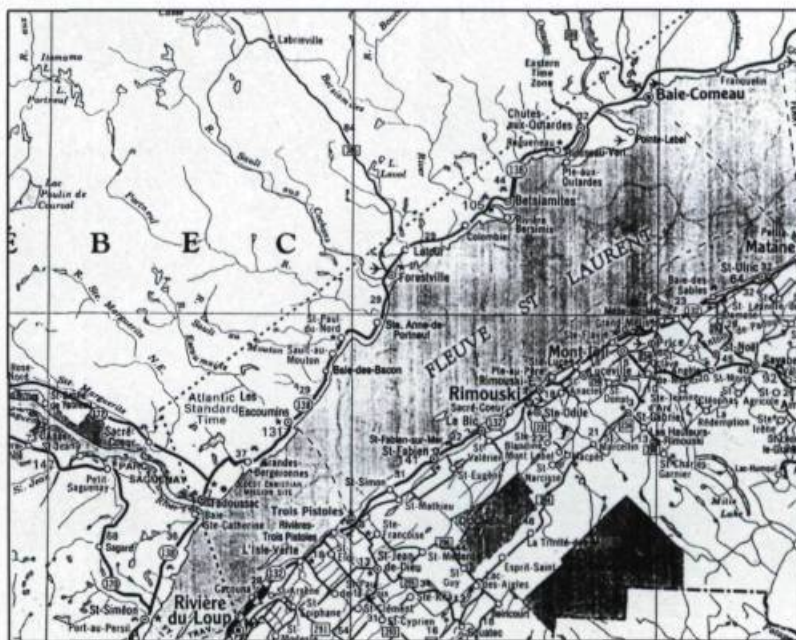
C'est en 1921 que le contrôle de la vente d'alcool devient provincial et que la Commission des Liqueurs est instituée pour surveiller et distribuer dans ses magasins le précieux nectar. Mais ses succursales ne sont installées que dans les villes de plus de 5 000 habitants, ce qui, ajouté aux localités déjà sèches par référendum, rend le Québec rural semblable au désert! Même si la ville de Québec, marché privilégié des «bootleggers» de l'est, vote contre la prohibition en 1919, l'année suivante, la loi américaine Volstead, qui interdit toute fabrication, transport ou vente d'alcool aux États-Unis, déclenche la grande aventure de la contrebande dans l'Est-du-Québec.

Les activités navales

Pour les distillateurs canadiens, la seule alternative possible et légale durant la prohibition, c'est l'exportation hors des eaux territoriales. Le territoire français de Saint-Pierre-et-Miquelon, nullement soumis aux lois prohibitionnistes, devient alors l'entrepôt d'alcool de toute l'Amérique. En plus d'écouler leur production de whisky, de rye et de gin, distillateurs et contrebandiers bénéficient d'un plus large éventail de produits à offrir: champagne français, cognac et scotch écossais, liqueurs et rhum en provenance du sud. On dit qu'un distillateur ontarien célèbre a utilisé abondamment l'«entrepôt» de Saint-Pierre.

Désormais le seul obstacle c'est le réseau de distribution. Dans *La prohibition... Cap sur Saint-Pierre-et-Miquelon*, Jean-Pierre Andrieux donne un très bon aperçu du circuit de contrebande. Le précieux liquide est aussitôt embarqué sur des petits bateaux de pêche, des goélettes ou même sur des bateaux à vapeur armés, pour être distribué et vendu sur les deux rives du fleuve, puis écoulé sur le marché national ou passé subrepticement aux frontières américaines. Quelques chefs-lieux de la contrebande, comme les îles du Bas-Saint-Laurent et du golfe, notamment l'île d'Anticosti, se révèlent d'une importance stratégique. Les sources retracent aussi, pour n'en nommer que quelques-unes, des localités comme l'île Verte et l'île aux Coudres dont les nombreuses «caches» auraient été découvertes. On mentionne aussi Matane, Le

Bic, Cacouna, Escourt et L'Islet sur la rive sud, Bersimis et Baie-Trinité sur la Côte-Nord. Quoi qu'il en soit, toute cette activité portuaire et navale attire l'attention des inspecteurs du gouvernement qui se lancent dans des poursuites en mer mémorables: douaniers, garde-côtes, et même parfois des bataillons armés jusqu'aux dents vont effectuer des arrestations spectaculaires.



Les côtes et les îles du fleuve Saint-Laurent, points stratégiques du réseau de distribution. (Archives des auteurs)

Les départs, les arrivées des bateaux du gouvernement, de même que les saisies, sont signalés par tous les journaux régionaux. Les faits et gestes des contrebandiers et de leurs adversaires sont l'objet de nombreuses rumeurs: «Il y aurait eu un débarquement de 12 barils de whisky à Cacouna dans la nuit de dimanche à lundi» ou «M. Panet Larue des Douanes et Assises(sic) aurait, paraît-il, saisi environ 30 barils de whisky aux environs de Rimouski».

De la «drogue flottante»

Les archives judiciaires de la juridiction criminelle de Rimouski révèlent de leur côté des faits précis. À titre d'exemple, cette affaire de 1932 qui ne manque pas de rappeler l'incident de la «drogue flottante» de l'été 1991 sur la Côte-Nord. Un jour qu'un navire des Douanes et Accises du Canada croise au large de Franklin(sic), les officiers aperçoivent le bateau Aileen McDonald, qu'ils décident d'arraisonner. Une poursuite s'engage et les occupants du Aileen McDonald jettent la cargaison par-dessus bord. Durant l'inspection, les douaniers ne trouvent que deux paquets de cigarettes mais ils voient les caisses flotter à la dérive. Le capitaine et son équipage sont arrêtés sous l'accusation «d'avoir aidé et favorisé l'importation, le déchargement et le dé-

barquement d'effets illégalement importés au Canada, d'une valeur de plus de 200 \$». Ils sont tous reconnus coupables: le capitaine écope une amende de 600 \$ ou une peine de prison d'une année, pendant que les autres devront payer 300 \$ d'amende ou purger une peine d'un an de prison. Durant le procès, on apprend que le capitaine, qui navigue depuis une vingtaine d'années, est un «bootlegger» renommé et qu'il en est fier. Il paie généreusement ses hommes,



Voici une cache comme il en existe bien d'autres dans le Bas-Saint-Laurent. Elle a été découverte récemment par le propriétaire d'un terrain privé, monsieur Cimon, du Bic. (Bruno Lavoie. Bic, 150^e anniversaire, 1830-1980; À pleine voile. Rimouski, s. éd. 1980, p. 170).

100 \$ par mois, parce qu'il est conscient que le métier comporte des risques et que la concurrence rapporte. Son équipage est formé d'hommes qualifiés dans d'autres métiers: navigateur, ingénieur mécanicien, épicier et matelot; mais ils préfèrent l'aventure, le risque et les gros profits. La saisie est évaluée à 7 686 \$ plus 488,61 \$ en taxes. Elle consiste surtout en whisky, gin et cigarettes.

Les activités d'une région frontalière

Mais les cargaisons ne sont pas toujours saisies. Elles sont alors débarquées sur les grèves, chargées dans des camions ou dans des automobiles pour être transportées vers les grands centres ou les villages frontaliers; là, elles sont rangées dans des caches en attendant d'être «exportées» une deuxième fois. C'est ce type de village de la région du sud du Témiscouata que nous allons visiter, endroit choisi par les «bootleggers» pour sa situation privilégiée de carrefour aux frontières américaine, néo-brunswickoise et québécoise.

Vers 1920, le réseau de contrebande d'alcool se structure autour d'un trafiquant local que nous appellerons A.L. Natif de Frenchville, N.B., il

décide de s'établir à Rivière-Bleue pour y ouvrir un restaurant jouxtant une petite entreprise d'embouteillage de boissons... gazeuses... Bien sûr, il reste en relation avec ses complices du Nouveau-Brunswick et du Maine avec qui il était déjà en affaires.

Un véritable poison

Au début, il s'agit de trafic d'alcool frelaté: de l'alcool provenant des pharmacies de Boston, redistillé à Saint-Hilaire, chez le beau-père de A.L., ou de l'alcool distillé en région selon la recette connue, un savant mélange d'eau, de mélasse brute, de céréales (orge ou blé). Certaines recettes parlent de patates et de sucre blanc, auxquels on ajoute parfois des fruits pour aromatiser. Ces pratiques de distillation sont dangereuses; ce tord-boyaux, aussi brûleur du tube digestif, rend parfois les buveurs aveugles. On ne déplore pas de tels cas dans la région mais on connaît des hangars à alambic qui ont explosé, blessant ou tuant les apprentis chimistes.

Dans la deuxième phase de ses activités, A.L. décide de passer à la contrebande exclusivement, à partir de produits de meilleure qualité importés des îles Saint-Pierre-et-Miquelon. La cargaison est débarquée dans les villages côtiers du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (Cacouna, Trois-Pistoles, Saint-Simon, Saint-Fabien, Le Bic, Matane, Marsoui, Mont-Louis et Mont Saint-Pierre) puis est acheminée vers les entrepôts des villages frontaliers comme celui d'Escourt ou de Rivière-Bleue.

De bonnes planques

On y trouve les fameuses caches qui, selon les régions, prennent différentes formes, mais il peut s'agir de simples trous dans la terre autour de la maison ou dans les bois, comme celui qu'on a découvert au Bic.

Même quand les caches sont connues, il est quelquefois difficile de faire la preuve qu'il y a contrebande. Ainsi, dans les années 1930, un sexagénaire de Sainte-Luce, cultivateur et hôtelier de profession, voit un beau jour arriver deux agents de la douane: ils font une importante saisie de 1 500 gallons d'alcool évalué à 2 863 \$. L'homme est accusé par la Commission des Liqueurs du Québec de cacher «des spiritueux illégalement importés au Canada». L'accusé nie en être propriétaire ou même en avoir été au courant de la présence dans les dépendances de sa propriété. Les archives judiciaires de la Cour du Banc du Roi, juridiction criminelle de Rimouski, nous apprennent qu'il subira trois procès mais sera finalement acquitté, faute de preuves.

Dans d'autres cas, la preuve est tout à fait suffisante et parfois, elle entraîne une défense cocasse de l'accusé. C'est le cas de M.E., cultivateur de Sainte-Félicité qui, en 1932, est reconnu coupable d'avoir «reçu, gardé et caché 143 canistres», contenant en tout 359 gallons et 46 bouteilles de scotch whisky de marque *Black and White*, le tout évalué à 451 \$. Quatre officiers des douanes, qui avaient trouvé les effets incriminants dans sa grange, lui ont demandé si l'alcool lui appartenait. Il a répondu non! Lorsqu'ils lui ont demandé si la grange lui appartenait, il a répondu oui; enfin, quand ils ont voulu savoir s'il avait apporté l'alcool dans la grange, notre homme a répondu que c'était le fait d'un inconnu ayant agi durant la nuit et que le lendemain, quand il a découvert les caisses, il a cru qu'elles contenaient du beurre! Finalement il est condamné à payer 200 \$ ou à purger un an de prison à Rimouski. Mais il existe des dépôts plus sûrs, plus sophistiqués, comme ce hangar d'Escourt, aux murs creux et au plafond amovible. La rumeur propage encore l'histoire du fameux tunnel de 150 pieds de Rivière-Bleue qui aurait permis de transporter les caisses en toute sécurité de la maison de A.L., le «bootlegger» du Témiscouata, jusqu'à la gare.

L'itinéraire de la mer aux caches est parfois mouvementé, car l'agent de la sûreté provinciale ou de la douane veille. Les contrebandiers vivent dans la crainte continuelle de se voir saisir leur chargement et de se faire arrêter. On se rappelle encore les chasses à l'homme qui se sont terminées tragiquement par des noyades dans le lac Témiscouata. En général, on utilise l'automobile, d'où l'obligation d'en posséder plusieurs, et comme A.L., en faisant partie d'un réseau de vols de véhicules... Dans ce cas, ceux-ci sont volés à Montréal ou à Québec et maquillés à Saint-Hilaire ou à Edmunston, N-B. D'autres fois, on utilise le train. On dissimule alors les caisses dans des wagons chargés de bois provenant des moulins à scie de la région. Des mauvaises langues disent que les propriétaires des scieries ou leur gérant ont collaboré au trafic.

Que ce soit par train ou par automobile, quand la cargaison parvient enfin aux douanes, il faut déployer des efforts d'imagination pour réussir à tromper les douaniers. Certains se déguisent en prêtres pendant que d'autres traversent la Madawaska, le Rio Grande d'El Norte, la nuit, à gué ou en canot. Mais finalement, les outils de répression du crime s'affinent et A.L. est arrêté et emprisonné plusieurs fois au début des années 1930. Son frère continue le commerce durant quelques années mais, vingt ans plus tard, on retrouve A.L. recyclé dans le commerce légal, comme le célèbre distillateur de whisky ontarien.

Un commerce rentable

On sait qu'en 1933, la levée de la prohibition aux États-Unis n'affecte pas la rentabilité du commerce illicite. Il faut combler les besoins des Américains en manque depuis une décennie et tous les entrepreneurs en profitent, qu'ils opèrent ou non dans la légalité. L'histoire démontre que prohibition ou non, il y a toujours des consommateurs désireux de contourner les



Le major Lavoie, debout, pilotait l'avion patrouilleur qui surveillait les goélettes de contrebandiers, surtout celles venant des îles Saint-Pierre et Miquelon. Il travaillait de concert avec le bateau garde-côte «la Canadienne» du docteur Pierre Fortin. (Archives de M. Roméo Pineault).

taxes élevées et qui se trouvent ainsi à encourager la contrebande. Vers la fin des années 1930, les grands réseaux de la région du Témiscouata sont finalement démantelés et réduits au trafic local pendant que les alambics reviennent à la mode. Au début des années 1940, le journal *L'Écho du Bas Saint-Laurent* rapporte de nombreuses saisies d'alambics à Cacouna, Saint-Marcellin, Saint-Maurice, Saint-Tharcisius, Saint-Fabien, Sainte-Apolline et Saint-Paul-du-Nord; de nombreuses arrestations et saisies d'alcool dans les débits de boisson clandestins de Déglis, Cabano, Saint-Pamphile et L'Islet. Finalement, on rapporte des arrestations de contrebandiers d'alcool et de cigarettes à Escourt. Malgré l'arrêt de la prohibition, il faut croire que le consommateur a toujours soif d'absolu! À votre santé! ♦

*Historiennes, Université du Québec à Rimouski